

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Cosavr

11-sept.-2025 Date de révision 27-nov.-2025 Version 2 Remplace la version :

Code(s) du produit INS00157-1

ADM.00900.I.1.C 9510474

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Cosayr

Autres moyens d'identification

Date d'impression 27-nov.-2025

ADAMA-357-CA **Document**

Synonymes Chlorantraniliprole 200 SC

Numéro(s) d'enregistrement 35005

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 0X1 1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite

INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et lesquestions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:

1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Precautionary Statements - General

Tenir hors de portée des enfants

Autres renseignements

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Très toxiques pour les organismes aquatiques.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes

Chlorantraniliprole 200 SC.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS	
Chlorantraniliprole	500008-45-7	16-21	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated	84133-50-6	< 2	Acute Tox. 5 (H303) Acute Tox. 5 (H313) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 2 (H401)	

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Secouriste: Faire attention à se protéger.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration

artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts

lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

Ingestion Une consultation médicale immédiate est requise. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en premiers soins

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie majeur AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun.

Équipement de protection particulierLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention pour les pompiers complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas conserver à

des températures inférieures à 0 °C ni supérieures à 40 °C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie **Douches**

> Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En **Protection respiratoire**

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Valeurs Méthode <u>Propriété</u> Remarques **Aspect**

État physique Liquide

Couleur blanc à Blanc cassé Odeur Faible Alcool

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

CIPAC MT 75.3 Hq 5 - 9

Point de fusion / point de

congélation °C

Point d'ébullition / intervalle : Aucune donnée disponible

d'ébullition °C

EEC A.9 Point d'éclair °C > 95

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites supérieure/inférieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou limite

d'explosivité

Non applicable

Aucune donnée disponible

Page 4 / 10

Pression de vapeur kPa : Aucune donnée disponible Densité de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.04 - 1.14 EEC A.3

Solubilité(s) mg/l : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage Log Pow : Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires

20 °C

Température d'auto-inflammation : > 600 EEC A.15

°C

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40 : 81 OCDE 114

°C

Propriétés explosives : Pas un explosif

Propriétés comburantes: Non comburant EEC A.21

Tension superficielle Aucune donnée disponible

Dimension de : Non applicable

particules

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

Données sur les effets

toxicologiques
Toxicité aiguë

ValeursEspècesMéthodeRemarquesDL50 par voie orale mg/kg: > 2000RatOCDE 423

DL50 par voie cutanée mg/kg : > 2000 Rat OCDE 423

DL50 par voie cutanée mg/kg : > 2000 Rat OCDE 402

CL50 par inhalation CL50 : > 5.86 Rat OECD 436

Corrosion cutanée/irritation cutanée : N'irrite pas la peau Lapin OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation : Non irritant pour les yeux Lapin OCDE 405

 oculaire

 Sensibilisation
 : Pas un sensibilisant cutané
 Souris
 OCDE 429

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Non classé

Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Chlorantraniliprole		Group 2A		Х

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Non classé

STOT - exposition unique

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë Méthode <u>Valeurs</u> **Espèces** Remarques

Poissons CL50 (96 h) mg/l Rainbow trout OCDE 203 > 100 Crustacés CE50 (48 h) mg/l 0.04129 Daphnia magna OCDE 202 P. subcapitata Algues CE50 - 72 h mg/l OCDE 201 19.62 Autres plantes CE50 mg/l Lemna minor **OECD 221** > 100

Toxicité aquatique chronique Espèces Méthode Remarques

<u>Valeurs</u> Aucune donnée Poissons NOEC mg/l

disponible

Aucune donnée Crustacés NOEC mg/l disponible

Algues NOEC mg/l Aucune donnée disponible

Autres plantes NOEC mg/l Aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Chlorantraniliprole : > 2000 Collin de Virginie

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

: > 104 Chlorantraniliprole

Dégradation abiotique Eau DT50 jours Nom chimique

Page 6 / 10

INS00157-1 - Cosayr

Aucune donnée Chlorantraniliprole : ----

disponible

Sol DT50 jours Nom chimique

Chlorantraniliprole : 597

Biodégradation

Log Pow Méthode Valeurs Remarques

Nom chimique

Chlorantraniliprole : 2.72 OCDE 117

Facteur de bioconcentration (FBC)

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques

Nom chimique

KOC Chlorantraniliprole : 180 - 539

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la Déchets de résidus/produits

réglementation environnementale.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Emballage contaminé

14. Informations relatives au transport

TMD

inutilisés

N° ID/ONU UN3082

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. Désignation officielle de

transport de l'ONU (Chlorantraniliprole)

Classe de danger 9 Groupe d'emballage Ш Dispositions particulières 16, 99

Chlorantraniliprole. Polluant marin

UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. Désignation

(Chlorantraniliprole), 9, III

Note Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des

marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un

véhicule routier ou ferroviaire.

DOT

N° ID/ONU UN3082

Désignation officielle de Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

transport de l'ONU (Chlorantraniliprole)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш

Dispositions particulières 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29

UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. Désignation

(Chlorantraniliprole), 9, III, Polluant marin

Numéro du guide des mesures

d'urgence

IATA

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

transport de l'ONU (Chlorantraniliprole)

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage III Code ERG 9L

Dispositions particulières A97, A158, A197, A215

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Chlorantraniliprole), 9, III

IMDG

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

transport de l'ONU (Chlorantraniliprole)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-A, S-F

Dispositions particulières 274, 335, 969

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Chlorantraniliprole), 9, III, Polluant marin



15. Informations sur la règlementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **EINECS/ELINCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **ENCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **IECSC** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **KECL** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **PICCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. AICS (Australie)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Date de révision 27-nov.-2025

uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 35005

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

16. Autres informations

Instabilité 0 NFPA Risques pour la santé Olnflammabilité 1 Propriétés physiques et

chimiques -

Protection individuelle HMIS Risques pour la santé Olnflammabilité 1 Dangers physiques 0

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) **STEL** STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 27-nov.-2025

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique